

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND**  
**DU 31 AOÛT 2020**  
**PROCES-VERBAL NO 32**

---

Page 251

Le conseil communal est convoqué à 20 h précises à la salle polyvalente.

Monsieur Hubert Vermot ouvre la séance à 20 h 00 en saluant les membres du conseil communal et de la municipalité présents, la presse en la personne de M. Massimo Greco pour La Région Nord-Vaudois et le public qu'il remercie pour l'intérêt qu'il porte à nos débats. Il remercie également le personnel communal pour la mise en place de la salle.

Le président donne la parole à la secrétaire, Mme Nicole Bachmann, qui procède à l'appel.

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de votants : 37

Excusés :       Mesdames Dalla Piazza Pascale, Steiner Bernadette  
                  Messieurs Beutler Philippe, Burri Iwan, Krieger Bernard, Marinelli Soprano,  
                  Messerli Louis, Raselli Jonathan, Rebeaud Mathieu, Steiner Thierry

Absents :       Messieurs Bornet Gaël, Vigier Pierre

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Nous passons au vote de l'ordre du jour tel que présenté. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**BDO présentation de la planification financière**

Le président donne la parole à M. Philippe Moser, syndic.

*M. Philippe Moser*

Je vous avais promis de vous faire part des résultats de l'analyse financière. Nous en sommes à la troisième version, celle-ci a été mise à jour avec les résultats de l'année 2019. Nous avons recadré notre plan d'investissement. Pour vous présenter les résultats de cette analyse, nous avons le plaisir d'accueillir ce soir, Madame Sandrine Rainotte, Fondée de pouvoir de notre fiduciaire l'entreprise BDO. La municipalité a eu la primeur de cette analyse. Nous vous en réservons une version courte.

Présentation par Madame Rainotte.

La discussion est ouverte.

*M. Christian Vuadens*

J'aimerais que vous répeziez le taux d'imposition nécessaire en 2024 pour arriver à l'équilibre.

*Mme Sandrine Rainotte*

84%. Ceci si on agit uniquement sur les impôts qui représentent 60% des recettes totales.

*M. Philippe Moser*

C'est effectivement une projection que l'on a voulu un peu pessimiste. Elle a été faite avant l'annonce de l'accord intervenu entre UCV et le canton. Cet accord devrait se traduire par une embellie pour la commune. Je rappelle qu'il y a, en parallèle, une nouvelle mouture de la péréquation canton-communes qui a déjà démarré. Elle sera basée sur une vraie analyse des charges et des recettes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous allons tenir compte des besoins financiers de la commune pour couvrir ses charges qui sont liées à ses obligations. Je vous rappelle que notre commune est un centre régional et que nous avons des obligations à assumer. Nous espérons que cette nouvelle réflexion, initiée au niveau de l'UCV, de l'ADCV et du canton, conduira à reconnaître nos besoins et à mieux nous permettre de les assumer. A côté de ce chiffre un peu affolant de 84.2 % de taux d'impôts, il y a quand même des espoirs. Une analyse qui va continuer ainsi qu'une volonté affichée et clairement

assumée de la municipalité d'essayer de limiter au maximum les charges qui seront imputées au niveau de l'impôt. La présentation vous sera transmise dès que possible.

*M. Charles Wernuss*

Vous dites avoir fait une projection volontairement, relativement pessimiste. Jusqu'à quel point par rapport à la base légale et la législation en vigueur ? Je voudrais savoir si nous sommes encore plus pessimistes que ce que veut la loi de base, ce qui laisserait une marge de manœuvre à la municipalité, ou si nous sommes totalement en adéquation avec la base légale.

*M. Philippe Moser*

Nous avons pris des options. Nous n'avons pas été très optimistes sur la capacité fiscale de nos contribuables, nous avons compté avec une évolution du taux d'intérêt à la hausse. Tous ces facteurs font que le chiffre de 84,2 % de taux d'impôt se situe dans le haut. J'espère que nous n'aurons pas à aller jusque-là.

*M. Marc Jehouda*

L'abandon de certains amortissements ne compense-t-il pas l'arrivée des nouveaux ?

*Mme Sandrine Rainotte*

Certains amortissements s'arrêtent mais comme la durée de vie de certaines infrastructures est relativement importante les investissements se cumulent effectivement.

*M. Marc Jehouda*

Cela signifie que vous n'avons pas assez investi il y a très longtemps.

*Mme Sandrine Rainotte*

Les investissements se font de manière sporadique et ils lissent la consommation. Parfois les biens durent plus longtemps que leur durée d'amortissement.

*Mme Anne-Sophie Betschart*

Je vous remercie pour cette présentation. Il est intéressant d'avoir cette vision à long terme. Vous avez mentionné le fait que les revenus de la commune sont générés à 60% par les impôts. À part la vente de terrains, qu'est-il possible de réaliser dans ces 40 % restants ?

*M. Philippe Moser*

Typiquement, la nouvelle péréquation. Ce que j'en ai entendu jusqu'à ce jour me laisse penser qu'Yvonand en sortira gagnant.

La parole n'étant plus demandée, M. Moser remercie Mme Rainotte pour sa présentation. Nous passons au point suivant.

#### **a. Procès-verbal de la séance de conseil communal du 29 juin 2020**

Le président demande la correction suivante :

Page 235. Excusés : ... M. Cyril Mermod...

La discussion est ouverte.

*M. Nicolas Liechti*

Je n'étais pas présent et j'ai lu le procès-verbal avec attention. J'ai une question concernant la proposition PLR relayée par M. Cyril Ottonin, au sujet de la mise à disposition des jetons de présence du conseil communal, retranscrite à la page 246. J'ai été interloqué en lisant le règlement de notre conseil qui mentionne, à son article 25 alinéa 3, qu'aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. J'interprète peut-être mal cet article, mais je demande au bureau et au président de vérifier si ce point s'applique à la proposition PLR. Si c'est le cas nous devrions rediscuter ce sujet. Sur le fonds, je trouve la décision bonne mais je m'interroge sur le déroulé du conseil.

*M. Guy-Daniel Beney*

Je demande une modification de date à la page 236 dans mon intervention sous le point e. Le sens unique à l'Avenue des Pins sera mis en place jusqu'au 13 septembre 2020.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote du procès-verbal 31 du 29 juin 2020.

OUI - 32          NON - 0          ABST - 5

#### **b. Communications du président**

Nous avons été informés du départ à la retraite de Madame Viviane Potterat à la fin de cette année. Elle sera remplacée par Madame Carolane Sutterlet, déjà employée de notre administration communale.

La municipalité a décidé d'octroyer un montant de CHF 20.-- par membre de la commission de gestion pour les repas de midi, lorsque la commission fonctionne à journée complète. Cette décision sera effective dès l'année prochaine.

#### **c. Lettres et pétitions éventuelles**

Le président donne lecture de la lettre de démission de M. Jean-Claude Ackermann du poste de suppléant à la commission des finances au 30.08.2020.

#### **d. Communications de la Municipalité**

*M. Philippe Moser*

Je souhaite apporter quelques précisions au sujet du remplacement de Madame Viviane Potterat. La municipalité a lancé une procédure de recrutement, elle s'est fait accompagner par la société Capital Senior avec laquelle nous avons déjà travaillé.

Deux candidats ont été retenus. Ils ont passé un assessment. C'est sur cette base que la municipalité a décidé d'engager Mme Carolane Sutterlet le 20 juillet dernier.

Mme Sutterlet est au bénéfice d'un CFC d'employée de commerce depuis 2010 au terme d'un apprentissage qu'elle avait effectué à la commune. Elle a ensuite obtenu une maturité professionnelle en 2011 et un brevet fédéral de spécialiste en relations publiques en 2017. Elle suit actuellement une formation complémentaire de cadre en administration communale. Formation un peu retardée par le COVID-19.

Depuis janvier 2020, Mme Sutterlet occupe le poste de secrétaire municipale adjointe. Elle prendra ses fonctions de secrétaire municipale le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Nous lui souhaitons plein succès dans cette nouvelle activité.

*M. Gabriel David*

Step: la vis a été réparée. Nous continuons avec le projet de la Step.

Eclairage public: nous avons fait quelques frais au chemin de Montchoisi où nous avons remplacé 8 anciens luminaires.

Test d'extinction à la rue des Rosiers: nous avons eu passablement de problèmes techniques et constaté qu'une extinction totale serait techniquement très compliquée et nécessiterait passablement d'investissements au niveau du réseau électrique. Une étude sera faite afin de définir si nous souhaitons abaisser tous les luminaires LED actuellement installés sur notre commune, de manière identique à ce qui a été fait sur Prialas. Cela concernerait uniquement les quartiers résidentiels. Nous allons également étudier si nous pouvons abaisser les grands axes à 50%, ce qui représenterait une économie d'électricité conséquente. 330 luminaires sont concernés, c'est donc un travail important. Les coûts vont être calculés. En 2022, j'aimerais changer les 170 luminaires du village qui ne sont pas encore en LED. J'aimerais que nous puissions tout faire en une fois afin que le projet soit terminé.

Perséides : l'extinction s'est bien faite. Malheureusement le temps n'était pas propice à l'observation des étoiles filantes.

Chlorothalonil : nous avons décidé de faire l'analyse de toutes les sources. Projection des résultats. Nous prendrons les décisions qui s'imposent après l'édiction des nouvelles normes par la confédération.

ARRIBRU : les nouveaux statuts ont été signés par le Conseil d'Etat fribourgeois.

Autocontrôle du réseau d'eau potable : une inspection de toutes les installations a eu lieu le 2 juillet. L'autocontrôle était bon mais incomplet. Il faut établir un plan d'urgence, ce qui est compliqué. Une étude est en cours avec RWB et nous allons acquérir un programme pour le suivi. Le projet devra être bien avancé au 31 décembre 2020.

*Mme Zoé Gander*

Au sujet de l'éclairage public, je souhaite savoir si les habitants des rues qui ont fait l'objet du test d'extinction totale avaient donné leur avis sur la question.

*M. Gabriel David*

Nous n'avons pas eu beaucoup de retours à ce sujet. Je peux, par contre, vous certifier que les habitants réagissent très rapidement lors de pannes d'éclairages.

*Mme Zoé Gander*

Le test avait-il été annoncé aux habitants ?

*M. Gabriel David*

Oui.

*Mme Zoé Gander*

Il serait intéressant de connaître le ressenti des habitants des rues sur lesquelles le test a été fait. Je voudrais également revenir à la présentation que vous aviez faite à propos du test d'abaissement sur Prialas. Un éclairage public, même abaissé à 10%, a toujours un certain impact sur la population des insectes volants nocturnes. Cette population d'insectes est à la base de l'alimentation de notre faune et elle a une importance primordiale pour la pollinisation de notre végétation. Je vous remercie pour l'invitation à la soirée d'information animée par M. Debrot qui est l'instigateur de l'extinction dans toutes les communes du Val-de-Ruz. J'ai trouvé son intervention très intéressante. Il mettait l'accent sur le fait qu'une extinction, sur la 2<sup>ème</sup> partie de la nuit, apporte beaucoup plus qu'un abaissement. Il avait également abordé l'aspect sécuritaire, le fait de se trouver dans le noir pouvant développer un sentiment d'insécurité. Après l'avoir contacté, je peux vous informer que l'expérience du Val-de-Ruz est toujours en cours et de manière très satisfaisante. Par contre, je ne sais pas quelle est la difficulté technique et quels seraient les coûts d'une telle mesure.

*M. Gabriel David*

J'ai aussi quelques informations concernant le Val-de-Ruz. Ils ont abandonné leur éclairage public au Groupe E et il a fallu investir CHF 500'000.-- pour permettre l'extinction totale. Vous pensez bien que nous n'avons pas les moyens d'investir un tel montant pour éteindre le village. Le projet peut être étudié mais il aurait un impact direct sur notre taux d'impôt.

*M. Laurent Zbinden*

Vous avez encore le projet de faire des tests d'abaissement, toutefois vous mentionnez que nous ne pourrions pas payer l'extinction totale. Quel est notre but ?

*M. Gabriel David*

L'abaissement est facile à faire. On doit intervenir sur chaque mât. Les coûts sont d'environ CHF 80.-- à CHF 150.-- par mât. Il faudra également changer les lampes qui ne sont pas LED.

*M. Laurent Zbinden*

J'entends votre pessimisme assez clairement mais vous avez quand-même la volonté de continuer le projet. Est-ce que le côté financier va vous faire abandonner ?

*M. Gabriel David*

Le minimum à faire est l'abaissement. Il faut être conscient que c'est compliqué et que cela demandera un investissement relativement important. Les coûts devront être chiffrés.

*M. Laurent Zbinden*

De même que seront chiffrées les économies d'énergie.

*M. Gabriel David*

Avant les modifications nous étions à CHF 69 000.--, maintenant à CHF 27 000.--, Cela fait environ CHF 40'000.-- d'économies chaque année. Sur 10 ans cela représente CHF 400'000.--.

*M. Romano Dalla Piazza*

Travaux en cours et à venir sur le réseau routier : les travaux actuels se situent à l'arrêt de bus en Brit et sur la route de Rovray. À l'avenir il y aura également des travaux de réfection de surface par la pose d'un enrobé à froid. Il s'agit d'entretenir le réseau routier afin d'éviter des dégradations importantes, notamment sur le coffre des routes. Ces travaux seront réalisés sur l'avenue des Pins, sur le chemin du Poyet, sur le haut de la route de Rovray et sur la rue des Pâquis. Sur cette dernière, des travaux de colmatage de fissures ont déjà eu lieu en prévision de la pose de cette couche d'enrobé à froid. Les travaux sont prévus pour mi- ou fin septembre. Ces interventions sont relativement courtes, quelques jours par projet. Sur la rue des Pâquis et la route de Rovray, qui sont des routes cantonales, une circulation alternée sera certainement mise en place. Le chemin du Poyet et l'avenue des Pins seront fermés durant les travaux. La réfection de l'arrêt de bus en Brit est réalisée simultanément à la reconstruction du trottoir qui avait été démonté dans le cadre des travaux sur la parcelle adjacente. Ces derniers étant achevés, nous avons lancé ces réfections auxquelles le promoteur participe. Il n'a malheureusement pas été possible de terminer ce chantier avant la rentrée scolaire. La pose de l'enrobé sur l'arrêt de bus et la route sera faite ce jeudi 3 septembre. Le trottoir ne sera pas terminé. L'abribus a dû être démonté en raison de ses fondations insuffisantes, il sera remis en place au même endroit. L'arrêt provisoire restera en place quelques temps avec des mesures de sécurité pour les écoliers qui prennent les transports de CarPostal. Si l'ASP ne peut pas être présente, elle sera remplacée par un collaborateur de la voirie.

Trottoir de la route de Rovray : La première partie du projet a consisté à aménager une place en tout venant pour l'installation de chantier de réfection du trottoir. Cette surface est située au chemin du Rébut pour des raisons d'accès. Elle sera ensuite valorisée en accueillant le futur écopoint qui remplacera la place à containers provisoire située à côté du Temple. L'implantation de ce nouvel écopoint fera l'objet d'une prochaine mise à l'enquête. Les problématiques de la circulation sur la route de Rovray et de la fermeture du trottoir, axe relativement important, ont mené à la mise en place d'un accès piétonnier provisoire et d'un passage piétons marqué qui sera supprimé après la fin des travaux. La pose de l'enrobé sur le trottoir est prévue pour le 3 septembre. L'objectif étant de rouvrir cet accès piétonnier le plus rapidement possible. Lorsque le chemin du Poyet sera fermé, les écoliers devront passer par le trottoir de la route de Rovray. L'école sera informée de cette fermeture. L'entreprise travaille d'arrache-pied afin que le carrefour modifié, route de la Ria-route de Rovray, puisse être terminé et mis en fonction.

Projet de puits d'arrosage du terrain de foot : il était prévu de devoir alimenter ce système avec deux puits. Le bureau de géologue qui nous a accompagné sur ce projet a décidé, à juste titre, de faire un essai sur un seul puits. Celui de 2017 a été choisi pour servir à l'alimentation complète du système d'arrosage à 280 lt/minutes. Cela représente une énorme économie de frais de construction et d'équipement. Le nouveau puits, réalisé dans le cadre du chantier de la salle triple sera conservé, de même que les trois autres puits. Il pourra servir dans le cadre d'un projet futur de pompe à chaleur eau/eau. La nappe a une capacité importante et permettra l'utilisation de cette énergie renouvelable.

Agenda 21 : en ce qui concerne les actions qui ont été ou qui sont encore menées dans la commune, je vous invite à consulter le site de cette dernière. On peut citer en exemple, le partenariat avec l'Hôtel de la Gare pour le sponsoring, par la commune, à hauteur de CHF 2'500.-- par an, d'un vélo-cargo électrique. L'investissement de la commune se limite au sponsoring, l'Hôtel de la Gare assurant le suivi des réservations et le côté technique. Un autre projet Agenda 21 est celui du marché hebdomadaire qui se tient depuis quelques années. En 2018, les différents investissements de la commune, tels qu'animation, braséro, bûches, se sont montés à CHF 2'886.35. Les recettes pour les locations des emplacements se sont élevées à CHF 1'630.--. Le coût total a donc été de CHF 1256.35. Ce projet est important, il était lié à la réfection du Pré de l'Hôtel-de-Ville. Cet espace est un lieu de vie et d'échange. Un cours de français pour les migrants a également été mis en place, beaucoup d'inscrits sont au bénéfice d'un permis B mais ont besoin de cours de français. Avant l'arrêt dû au COVID, nous étions passés à deux cours par semaine. 18 sessions de cours ont eu lieu, regroupant en moyenne 6 élèves. Cela représente 58.5 heures d'animation et d'encadrement pour un montant de CHF 1'755.--. Il est important de donner la possibilité à des personnes étrangères, ou qui métrisent mal notre langue, de s'intégrer, de découvrir notre culture et de pouvoir pratiquer le français. Un groupe de travail Agenda 21 a été créé, c'est un groupe de coordination qui propose régulièrement de nouvelles actions dans la commune. Il est animé et encadré par notre déléguée Agenda 21. Quelques exemples : la soirée climat d'octobre 2019, les cendriers de plage, la construction d'une tour à hirondelles dans l'enceinte du cimetière.

*Mme Emmanuelle Bigot*

Rentrée scolaire : la situation sanitaire rend la rentrée particulièrement compliquée et demande beaucoup de temps aux concierges. Les grands nettoyages d'été se sont bien déroulés. Une offre d'emploi pour un nouveau concierge paraîtra bientôt dans la Région et la FAO. Les travaux de la salle triple se déroulent bien. Les soumissions nous reviennent, en général, inférieures aux devis initiaux. Ce ne sera pas le cas pour la cuisine vu que nous adaptons le projet. Nous sommes toujours en contact avec les sociétés utilisatrices dont les retours sont très importants.

Salle Polyvalente : le projet luminaires et mise aux normes de sécurité n'a pas avancé cet été. Il nous manque certains éléments notamment AEAI. Nous devrions avoir une meilleure indication des voies de fuite.

Petite-Amérique : il y a eu des infiltrations d'eau, cela devrait être en passe d'être résolu. Une partie des membres de l'équipe de voirie a suivi un cours de travail en hauteur. Ces travaux, peu conséquents, leur ont permis de mettre en pratique ce qu'ils avaient appris.

*M. Guy-Daniel Beney*

Je vous ai proposé de corriger une date dans le PV de la dernière séance. Toutefois, vous avez peut-être constaté, si vous vous êtes rendus au bord du lac le week-end dernier, que la mesure avait été arrêtée. En raison de la météo maussade du dernier week-end d'août et du fait que les deux premiers week-end de septembre sont généralement peu chargés, les coûts de fonctionnement auraient été plus élevés que les revenus. Le stationnement n'est donc plus payant depuis le week-end dernier. Attention toutefois au fait que le sens unique reste en vigueur jusqu'au 13 septembre. La réfection de l'avenue des Pins ne pourra donc pas avoir lieu avant le 14 septembre. Je vous ferai un retour détaillé sur les mesures prises cette année à la séance de conseil communal du 28 septembre.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

#### **e. Election d'un membre suppléant à la commission des finances**

M. Cyril Ottonin présente, pour le PLR, M. Charles Wernuss.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée. Le nombre des postes à repourvoir étant égal au nombre de candidat, M. Charles Wernuss est élu tacitement.

**f. Réponses aux remarques et questions de la commission de gestion**

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au point suivant.

**Ordre du jour****1. Préavis 2020/07 Rapport de gestion.****Dépôt du préavis et rapport de la commission de gestion.**

La parole est donnée à l'assemblée.

*Mme Anne-Sophie Betschart*

Le numéro de préavis indiqué sur le rapport de la commission de gestion pour l'exercice 2019 est faux. Il s'agit du préavis 2020/07.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote du préavis 2020/07 dont les conclusions sont :

Donner décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

Le préavis 2020/07 est accepté à l'unanimité.

**2. Préavis 2020/08 Rapport financier.****Dépôt du préavis.**

La discussion est ouverte.

*M. Philippe Moser*

Voici enfin le rapport financier 2019. Il se boucle sur un résultat positif de CHF 21'478.76 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 605'386.--. On peut mettre en évidence, au niveau des revenus, environ CHF 750'000.-- de mieux, principalement sur des impôts sur lesquels nous pensions connaître une certaine sécheresse. À savoir : bénéfice sur les personnes morales, compensation RIE III, mutation, ventes, cessions et mutations, successions et donations.

Nous n'avons pas eu de mauvaises surprises sur la péréquation canton-commune ni au niveau des charges. Nous avons quelques grosses différences avec le budget comme, par exemple, la participation à l'établissement scolaire d'Yvonand, moins CHF 157'000.--, la petite enfance, moins CHF 132'000.--. Nous avons pu faire des attributions extraordinaires pour un montant de CHF 699'720.10. Ces attributions comprennent la création d'un fonds COVID de CHF 200'000.--. Vu les prolongations de délai accordées par le canton en raison de la crise sanitaire, le préavis 2020/08 sera traité en deux fois. Le vote interviendra lors de la séance de conseil communal du 28 septembre.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

**3. Préavis 2020/09 Arrêté d'imposition 2021.****Dépôt du préavis.**

La parole est donnée à l'assemblée.

*M. Philippe Moser*

Nous considérons que nous allons vers une année de transition et nous vous proposons de maintenir le taux de 71.5% pour l'année 2021.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

**4. Préavis 2020/10 Demande de crédit pour la mise en séparatif des eaux usées et claires, réfection conduites eau potable et chaussée du secteur englobant la rue des Fleurettes, le chemin de la Passerelle, le chemin de la Plage et très partiellement l'avenue des Pins.  
Dépôt du préavis.**

La parole est donnée à l'assemblée.

*M. Gabriel David*

Le plan vous a été distribué ce soir.

Un premier préavis avait été ébauché en 2016 et abandonné. Ce quartier est proche de la STEP, il est important qu'il soit en séparatif afin que nous puissions continuer avec ce dernier dans des quartiers plus éloignés.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

**5. Préavis 2020/11 Gestion du stationnement demande de crédit pour les infrastructures.  
Dépôt du préavis**

La parole est donnée à l'assemblée.

*M. Guy-Daniel Beney*

Merci de prendre note de la correction suivante au point 4 des conclusions. Compte 600.3312.

Comme il a été relevé à plusieurs reprises, ce préavis est établi pour diverses raisons, principalement la création du P+R des CFF qui interviendra courant 2021 et qui aurait reporté la majorité du stationnement sur les places publiques. La deuxième raison est d'obtenir une régulation des places publiques occupées par les voitures ventouses ou d'autres véhicules, à la journée voir à la semaine. Une troisième raison est la couverture, au moins partielle, des coûts induits par le tourisme estival, principalement en ce qui concerne les secteurs lacustres. Nous recherchons également à préserver les places publiques au centre du village pour la clientèle des commerces.

*Mme Claudine Hug*

Je prie la municipalité de nous transmettre des plans lisibles.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

**6. Election de la commission de gestion pour l'année 2020-2021**

Pour le PS, M. Laurent Zbinden présente :

M. Marc Jehouda

M. Gaël Bornet

M. Isidro Calvet

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente :

M. Thierry Steiner

M. Stéphane Gürtner

Pour le PLR, M. Cyril Ottonin présente :

M. Jean-Claude Ackermann

M. Christian Aubert

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.



## 7. Election des suppléants à la commission de gestion pour l'année 2020-2021

Pour le PS, M. Laurent Zbinden présente :  
Mme Myriam Omenetto

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente :  
Mme Bernadette Steiner

Pour le PLR, M. Cyril Ottonin présente :  
M. Hanspeter Tschäni

Nous passons au vote des membres et des suppléants à la commission de gestion proposés aux points 6 et 7 de l'ordre du jour.

Les membres et suppléants à la commission de gestion sont élus à l'unanimité.

## 8. Interventions individuelles

*M. Charles Wernuss*

Lecture de la motion concernant la révision des indemnités des membres du Conseil communal, des commissions et du bureau (article 17. Ch. 14 du règlement du Conseil Communal d'Yvonand). Document en annexe.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote du soutien de la motion. La motion est acceptée.

La motion demande son renvoi à une commission, Nous passons au vote de cette proposition. À l'unanimité la motion est renvoyée à une commission chargée de siéger au sujet de la révision des indemnités des membres du Conseil communal, des commissions et du bureau.

*M. Laurent Zbinden*

Lecture d'un postulat transmis par Mme Pascale Dalla Piazza. Postulat : pour l'organisation d'une soirée citoyenne. Document en annexe.

La discussion est ouverte au sujet de ce postulat. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote sur la prise en considération du postulat et sa transmission à la municipalité.

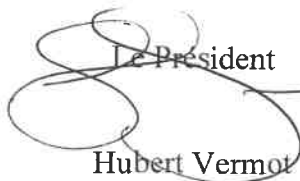
A l'unanimité, le conseil communal demande la transmission du postulat à la municipalité.

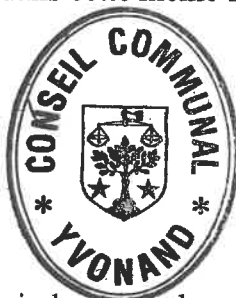
La parole n'étant plus demandée, nous passons au contre-appel.

Excusés : les mêmes.

Absents : les mêmes.

La séance est close à 22 h 00. Le président remercie l'assemblée. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le 28 septembre dans cette même salle.

Le Président  
  
Hubert Vermot



La Secrétaire  
  
Nicole Bachmann

Annexe : Motion pour la révision des indemnités des membres du conseil communal, des commissions et du bureau

Postulat pour l'organisation d'une soirée citoyenne



Charles Wernuss

Yvonand, le 30 août 2020

La Tuilerie 4

1462 Yvonand

**Motion déposée au conseil communal du 31.08.2020, concernant la révision des indemnités des membres du Conseil communal, des commissions et du bureau (article 17. Ch.14 du règlement du Conseil Communal d'Yvonand)**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions prévues par l'article 59, lettre b) de notre Règlement du Conseil Communal, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de ce dernier, la Motion suivante :

Qui serait de désigner une commission de notre « Législatif » chargée d'étudier la révision des indemnités des membres du Conseil communal, des commissions, de la présidence et du secrétariat du Conseil, (au sens de l'article 17.Ch. 14 du règlement du Conseil Communal d'Yvonand).

Ceci, pour deux raisons qui nous sont apparues au sein du bureau, lors du second semestre de mon mandat de présidence du Conseil, lorsqu'il s'est agi de préparer, la parution de la mise au concours du poste de secrétaire dudit Conseil, suite à l'annonce de la démission de la titulaire.

1°. Car en reprenant le tableau des indemnités précitées nous nous sommes aperçus, que ce dernier n'a subi aucune révision, indexation ou adaptation, depuis 2009, date de l'entrée en vigueur de sa dernière version, qui nous régit encore à ce jour.

2°. En planchant avec les membres du bureau d'alors, sur la préparation de l'annonce en vue de ladite mise au concours, nous nous sommes vite rendus compte, qu'il serait indispensable, de pouvoir estimer le temps nécessaire à consacrer à cette fonction et de le mettre en regard avec la rémunération y relative.

Ainsi, nous avons alors lors chargé notre secrétaire, Nicole Bachmann, de nous faire, l'inventaire des heures consacrées et du montant des indemnités correspondantes, ceci en remontant sur les 5 dernières années, pour avoir une vision pondérée.

Eh bien, chers collègues, nous avons été surpris du tarif horaire auquel on arrive, soit 16.50 Fr / de l'heure. Rémunérations qui sont bien au-delà des standards habituels et qui pourraient retenir plus d'une personne à consacrer plus d'une vingtaine de soirées et 6 à 10 dimanches par an à notre Législatif.

Difficile dans ces conditions de pouvoir, prétendre sereinement à un renouvellement pérenne de cette fonction.

C'est pour ces raisons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, que je vous invite à soutenir cette motion, en nommant selon les dispositions de l'article 40 de notre règlement, une commission chargée de soumettre prochainement à notre conseil un projet de révision de celles-ci.

Merci de votre attention.

Charles Wernuss

## **Postulat : Pour l'organisation d'une soirée citoyenne**

Dans 7 mois, les citoyens de notre village seront appelés à voter pour élire leurs autorités communales.

En vue de ces élections, les trois groupes politiques du conseil communal devront constituer des listes de conseillers communaux. Il n'est de secret pour personnes que trouver de nouveaux candidats pour constituer ces listes est assez difficile. Par ce postulat nous souhaitons demander à la Municipalité d'organiser une soirée citoyenne dans le but d'expliquer à l'ensemble de la population que les élections communales constituent l'occasion pour chacun de choisir les personnes qui œuvreront pour l'avenir de notre village. C'est aussi pour chacun l'opportunité d'être l'une de ces personnes en figurant sur les listes électorales. Si nous proposons que cette soirée soit organisée par la Municipalité c'est pour que celle-ci bénéficie à l'ensemble des groupes politiques. Nous avons bien conscience que les prescriptions sanitaires actuelles seront une contrainte non négligeable, cependant le fait que notre assemblée puisse siéger ce soir prouve que cette action est envisageable.

Pascale Dalla Piazza

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascale Dalla Piazza', with a long horizontal line extending to the right from the end of the signature.

